



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Vendredi 06 Octobre 2023**

N°23-57

OBJET : Adoption de nouvel ordre du jour du Comité Syndical du 06 octobre 2023 –

Président : Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance : Madame Karine SALIBER

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 06 octobre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 11 Juillet 2023

Finances

2. Aides informatiques aux collectivités pour le COVID (FSE) axe AP14 – mesure OS14.2

3. Délégation au Président pour signature « convention de mandat : encaissement par des tiers des recettes du PNRM

Ressources Humaines

4. Convention Médecine du Travail avec le Centre de Gestion

Directions

5. *Animation* : Versement partiel de la subvention pour la gestion des sites (convention AAPNRM) -

6. Immatriculation « Atout France » validation sur garantie financière de 200 000 € -

7. *Développement local* : Modification des plans de financement : ACI LINEA - ACI la FABRIK – ACI TARTENSON -

8. Convention-cadre de coopération scientifique avec le CIRAD

9. *Convention Cap Nord* : Accompagnement à la mise en place d'un projet de valorisation de rivières

10. *Biodiversité* : Représentant du PNRM au Contrat Littoral de Cap Nord

11. *Grand projets* : Après la reconnaissance au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – M-A. RAVIN – Messieurs E. DUFEAL – F. ISMAIN

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr H. GROS-DESORMEAUX(Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) — Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE (François) Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) — Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr E. JULIAT(Schoelcher) – Mr C. PALIN(Trinité) – Mme B. BARDOUX(Trois Îlets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme K. BERNABÉ à Mr J. THABAR (Gros Morne) -

→Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) à Mr C. PALIN(Trinité) — Mr D. DELEPINE(Ducos) à Mr J. MONFORT(Diamant)

– Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) à Mme M-A. APOCALE(Saint-Esprit) – Mr R. DULYMOIS(Robert) à

Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) à Mr G. MONSTIN(Carbet) -

Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr F. ISMAIN (CTM).

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU - C. EMMANUEL – F. CARIUS - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU –

O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL .

→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) — Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) -

→Communautés d'agglomération : Mr B. BIROTA(Cap Nord) - Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mme N. LIMIER (CTM) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce)

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la convocation à la réunion du Comité Syndical du 22 septembre 2023 adressée aux membres,
- Vu** l'ordre du jour de cette réunion. Le Président de séance ayant demandé des modifications de cet ordre du jour, pour :
- **Y inscrire les points suivants** :
 1. Aliénation et réforme de matériels informatiques.
 2. Convention PNRM avec l'Association TI TAK POU YO relative à la gestion de la RNR Albert FALCO
 - **Et, supprimer la question ci-après** :
 1. Délégation au Président pour signature « convention de mandat : encaissement par des tiers des recettes du PNRM.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

le Comité Syndical

Article 1

Adopte le nouvel ordre du jour du Comité Syndical du 06 octobre 2023 comme ci-après :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 11 Juillet 2023

Finances

2. Aides informatiques aux collectivités pour le COVID (FSE) axe AP14 – mesure OS14.2
3. Aliénation et réforme de certains matériels informatiques du PNRM

Ressources Humaines

4. Convention Médecine du Travail avec le Centre de Gestion

Directions

5. Animation : Versement partiel de la subvention pour la gestion des sites (convention AAPNRM) -
6. Immatriculation « Atout France » validation sur garantie financière de 200 000 € -
7. Développement local : Modification des plans de financement : ACI LINEA - ACI la FABRIK – ACI TARTENSON -
8. Convention-cadre de coopération scientifique avec le CIRAD
9. *Convention Cap Nord : Accompagnement à la mise en place d'un projet de valorisation de rivières*
10. Biodiversité : Représentant du PNRM au Contrat Littoral de Cap Nord
11. Convention avec l'Association TI TAK POU YO
12. Grand projets : Après la reconnaissance au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Questions Diverses

Article 2

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le vendredi 06 octobre 2023





PROCÈS VERBAL IN EXTENSO

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE

*Vendredi 06 octobre 2023
Au siège du PNRM à Tartenson et en visioconférence*

L'An Deux Mil Vingt-Trois et le vendredi 06 octobre à 14 Heures 30, les membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Martinique se sont réunis au siège du PNRM à Tartenson – BP 437 – 97200 FORT-DE-FRANCE et par visioconférence sur convocation du Président Félix ISMAIN.

SOMMAIRE

Réunion du Comité syndical du vendredi 06 octobre 2023
sous la présidence de Monsieur Félix ISMAIN,
Président du Parc Naturel Régional de la Martinique

<u>Ordre du Jour adopté en séance</u>		
1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 11 juillet 2023	p.8	Vote p.8
<u>Finances</u>		
2. Aides informatiques aux collectivités pour le COVID (FSE) axe AP14 – mesure OS14	p.8	Vote p.10
3. Aliénation et Réforme de certains matériels informatiques du PNRM	p.10	Vote p.11
<u>Ressources Humaines</u>		
4. Convention Médecine du Travail avec le Centre de Gestion	p.11	Vote p.12
<u>Directions</u>		
5. <u>Animations</u> : Versement partiel de la subvention pour la gestion des sites (convention AAPNRM)	p.12	Vote p.13
6. Immatriculation « Atout France » validation sur garantie financière de 200 000 €	p.14	Vote p.15
7. <u>Développement local</u> : Modification des plans de financement : ACI LINEA – ACI la FABRIK – ACI TARTENSON	p. 16	Vote p.23
8. Convention-cadre de coopération scientifique avec le CIRAD	p.23	Vote p.24
9. Convention CAP Nord : Accompagnement à la mise en place d'un projet de valorisation de rivières	p. 24	Vote p.27
10. Biodiversité : Représentant du PNRM au Contrat littoral de CAP Nord	p.28	Vote p.30
11. Convention avec l'Association TI TAK POU YO	p.30	Vote p.33
12. Grands projets : Après la reconnaissance au Patrimoine mondial de l'UNESCO	p.34	Vote p.46
<u>Questions diverses</u>		

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Félix ISMAIN, Président du PNRM.

M. le Président Félix ISMAIN

Je voudrais, Monsieur le Directeur, que l'on fasse un petit tour de table pour savoir qui est qui et qui fait quoi.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Je vous présente Madame AGUILERA qui est Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, elle a la charge d'accompagner les collectivités sur tout ce qui est débat en termes de budget, de comptabilité, etc. Elle nous a expliqué que ce rôle était dévolu à l'époque par notre Payeur, Madame LEFEBVRE et maintenant les rôles sont séparés. Elle est basée, je crois, sur le Centre, avec les collectivités du Centre, les quatre communes, la CACEM, Centre de gestion, l'EPFL et nous. Elle est récemment arrivée.

Mme Annabelle AGUILERA (*Conseillère aux Décideurs Locaux CACEM*)

J'ai été affectée au 1^{er} septembre 2023. Le poste était vacant depuis quelque temps. Vous avez sur l'Espace Nord et l'Espace Sud, un Conseiller aux décideurs locaux qui est déjà installé depuis longtemps et qui normalement accompagne vos collectivités depuis déjà un ou deux ans, suivant les espaces.

M. le Président Félix ISMAIN

On va faire un rapide tour de table, comme cela, vous saurez qui est qui et qui fait quoi et on va débiter la réunion.

M. Jean-Luc GUIZONNE (*Commune de Grand-Rivière*)

Bonjour Madame. Je suis Monsieur GUIZONNE, représentant de la Ville de Grand-Rivière.

Mme Bénédicte BARDOUX (*Commune des Trois-Ilets*)

Bonsoir. Bénédicte BARDOUX, Ville des Trois-Ilets.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame LATOURNALD, Assistante du Président (inaudible).

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Sonia HOCHÉ-BALUSTRE, Directrice Générale Adjointe Service opérationnel.

M. Claude CHARPENTIER (*Directeur de l'Administration Générale, des Finances et des Ressources Humaines*)

CHARPENTIER Claude, Directeur de l'Administration Générale, des Finances et des Ressources Humaines

M. Albéric GROS-DESORMEAUX (*Responsable Ressources humaines*)

Albéric GROS-DESORMEAUX, Responsable Ressources humaines.

M. Émile GABRIEL (*Commune du Marin*)

Émile GABRIEL, Délégué de la Ville du Marin.

Mme Karine SALIBER (Commune du Morne Vert)
Karine SALIBER, élue de la Ville du Morne Vert.

M. Charles CYRILLE (Commune du Prêcheur)
Charles CYRILLE, élu de la Ville du Prêcheur.

Mme Marie-Annick APOCALE (Commune du Saint-Esprit)
APOCALE Marie-Annick, élue de la Ville du Saint-Esprit.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (Commune de Macouba)
Jean-Charles VARACAVOUDIN, élu de la Ville de Macouba.

M. Christian PALIN (Commune de La Trinité)
Christian PALIN, élu de la Ville de la Trinité et Secrétaire général adjoint.

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*)
Bonsoir tout le monde. Bonsoir Président. Gérard MONSTIN, Représentant de la mairie du Carbet. Maire-Adjoint.

M. Joël ROY-CAMILLE (*Commune du Morne-Rouge*)
J'ai un petit problème de caméra. Joël ROY-CAMILLE, Représentant de la Ville du Morne-Rouge.

M. Jonathan TABAR (Commune du Gros-Morne)
Bonjour à tous. Jonathan TABAR, Représentant de la Ville du Gros-Morne et j'ai une procuration pour Kora BERNABÉ. Je précise aussi que je ne serai pas tout le temps en visio comme je suis au travail. Je ne pourrai pas être présent en permanence avec la caméra ouverte.

M. Christophe SAINT-CYR (Commune de Sainte-Anne)
Bonsoir, Christophe SAINT-CYR, élu de la Ville de Sainte-Anne.

Mme Nadia ACCUS-ADAINE (Collectivité Territoriale de Martinique)
Bonsoir. Nadia ACCUS-ADAINE, je représente la CTM, 3^{ème} vice-Présidente.

M. Max MICHALON (Commune du Marigot)
Bonsoir à tous. Max MICHALON, élu de la Ville de Marigot.

M. Alex BIRON (Commune de Case-Pilote)
Bonsoir à tous et à toutes. Alex BIRON, élu de la Ville de Case-Pilote.

M. Éric JULTAT (Commune de Schœlcher)
Bonsoir Président. Bonsoir à toutes et à tous. Éric JULTAT, Ville de Schœlcher.

M. le Président Félix ISMAIN
(*Éric*) JULTAT, cela va ?

M. Éric JULTAT (Commune de Schoëlcher)
Très bien, Président. Je te remercie.

M. Bruno BABIN (*Commune de Bellefontaine*)
Bonsoir à tous. Monsieur Bruno BABIN de la Ville de Bellefontaine.

M. le Président Félix ISMAIN
Il a son écharpe. Il n'est pas seulement élu, il est Adjoint.

M. Bruno BABIN (*Commune de Bellefontaine*)
Maire-adjoint de la Ville, Monsieur le Maire, tu sais cela très bien [*rires*].

M. Henri GROS-DESORMEAUX (*Commune des Anses d'Arlet*)
Bonsoir. Henri GROS-DESORMEAUX, Ville des Anses d'Arlet.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds-Saint-Denis*)
Bonsoir. Etienne JEAN-BAPTISTE, mairie de Fonds-Saint-Denis.

M. le Président Félix ISMAIN
Mon ami de Fonds-Saint-Denis. Je crois que c'est bientôt la fête.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds-Saint-Denis*)
Exactement. Tout le monde est invité.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)
Bonsoir. Sylvain THALMENSY, élu du Lorrain.

M. le Président Félix ISMAIN
Pourquoi tu ne viens pas jusqu'à nous, Sylvain (*THALMENSY*) ?

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)
Président, vous savez, je serai venu, mais j'ai eu un petit empêchement parce que vous vous rappelez les avocats, la dernière fois. J'ai été interpellé...

M. le Président Félix ISMAIN
C'est bien pour cela que j'aurais aimé que tu sois avec nous.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)
Je sais, Président. Mais je ne vous ai pas oubliés. J'ai eu un petit appel ce matin. On m'a un peu rappelé à l'ordre. Est-ce qu'on a oublié le Parc pour les avocats ? Mais ce sera partie remise. Ne vous inquiétez pas.

M. le Président Félix ISMAIN
Tu me rassures.

M. Henri GROS-DESORMEAUX (*Commune des Anses d'Arlet*)

Bonsoir. Henri GROS-DESORMEAUX des Anses d'Arlet.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)
Nouvel élu des Anses d'Arlet.

M. le Président Félix ISMAIN

Je voudrais te saluer et te souhaiter la bienvenue dans la grande famille du Parc naturel régional de la Martinique. Nous travaillons en parfaite symbiose. Les partis politiques sont à côté et nous travaillons pour la Martinique. Bienvenue.

M. Henri GROS-DESORMEAUX (*Commune des Anses d'Arlet*)
Merci beaucoup de cet accueil.

M. le Président Félix ISMAIN

C'est bon, Madame LATOURNALD ?

Mme Ghislaine LATOURNALD (*Secrétariat du Président et des Instances*)

Oui Monsieur le Président. Le quorum est atteint : 23 élus sont présents et 7 ont donné procuration. 30 présents et représentés sur 53 membres, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Albéric GROS DESORMEAUX (*Responsable des Ressources Humaines*)

Madame RAVIN a mis un message. Elle voit tout le monde, mais elle a un problème de micro.

M. le Président Félix ISMAIN

Après l'appel, je voudrais en toute honnêteté et en toute simplicité, vous faire un woulo bravo parce que vous n'êtes pas sans savoir que nous avons été à l'UNESCO, que la Martinique actuellement est connue de partout.

Mais pourquoi je dis « vous » ? Parce que dans tout ce que j'ai pu entendre, je n'ai jamais entendu parler du Parc Naturel Régional et pourtant c'est le Parc Naturel Régional qui a mené cette affaire depuis très longtemps jusqu'à l'aboutissement, je ne dirais pas sous ma présidence, mais sous votre présidence. Donc woulo bravo pour tout un chacun.

L'ordre du jour appelle l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023. Au temps pour moi, je vais désigner une Secrétaire de séance qui, je sais, est gentille, agréable et qui sait écrire en la personne de (*Karine*) SALIBER.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

➤ **Madame Karine SALIBER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance**

L'ordre du jour appelle :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 11 juillet 2023

Finances

- 2. Aides informatiques aux collectivités pour le COVID (FSE) axe AP14-mesure OS14.2**
- 3. Délégation au Président pour signature « convention de mandat : encaissement par des tiers des recettes du PNRM »**

Ressources Humaines

- 4. Convention Médecine du Travail avec le Centre de Gestion**

Directions

- 5. Animations : Versement partiel de la subvention pour la gestion des sites (convention AAPNRM)**
- 6. Immatriculation « Atout France » validation sur garantie financière de 200 000 €**
- 7. Développement local : Modification des plans de financement : ACI LINEA – ACI la FABRIK – ACI TARTENSON**
- 8. Convention-cadre de coopération scientifique avec le CIRAD**
- 9. Convention CAP Nord : Accompagnement à la mise en place d'un projet de valorisation de rivières**
- 10. Biodiversité : Représentant du PNRM au Contrat littoral de CAP Nord**
– je crois qu'il y a un collègue du Nord avec qui nous avons pris langue et qui serait Max MICHALON

(Arrivée de Mme Marie-Josée LAMIN)

Mme Marie-Josée LAMIN (*Commune de Saint-Joseph*)
Bonjour. C'est Madame LAMIN. Je suis là.

M. le Président Félix ISMAIN
D'accord.

- 11. Grands projets : Après la reconnaissance au Patrimoine mondial de l'UNESCO**

Questions diverses

Voilà mes amis, vous avez reçu l'ordre du jour. Vous avez eu tous les points.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Comité du 11 juillet 2023

M. le Président Félix ISMAIN

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **Le Procès-verbal du Comité syndical du 11 juillet 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Président, il y a une modification. Il y a d'autres questions qui ont été rajoutées. Il faudrait peut-être faire voter les élus pour savoir s'ils sont d'accord sur les questions qui ont été rajoutées.

M. le Président Félix ISMAIN

Quelles sont les questions ?

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Il y a trois questions qui ont été rajoutées :

- **Aliénation et réforme de matériels ;**
- **Modification des plans de financements version 2**
- **Convention TI TAK POU YO**

M. le Président Félix ISMAIN

Il me semble que j'ai signé cette convention.

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Je crois qu'elle a été modifiée.

Est-ce que vous êtes d'accord pour ajouter ces questions modifiées ?

M. le Président Félix ISMAIN

Des observations ? Pas d'observation. On peut poursuivre.

2. Aides informatiques aux collectivités pour le COVID (FSE) axe AP-14 – mesure OS14.2

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN expose à l'assemblée,

Le point qui nous concerne dans l'immédiat c'est l'acquisition de matériel informatique pour la mise en place du télétravail au sein du Parc Naturel.

Le Parc naturel est éligible au dispositif de financement des moyens techniques et humains acquis dans le cadre de la mise en place du télétravail permettant d'éviter la propagation du virus durant la crise sanitaire.

Les types de dépenses prises en compte sont : achat d'ordinateurs portables, de tablettes numériques, de logiciels..., la mise en place d'actions de formation du personnel aux compétences numériques liées à l'utilisation des outils acquis.

Les dépenses des opérations sont éligibles pour la période du 1er février 2020 au 31 juillet 2022. La date limite de dépôt des dossiers de demande est fixée au 31 décembre 2023.

Entre juillet 2020 et juillet 2022, le Parc Naturel a effectué des dépenses éligibles à ce dispositif pour un montant global de 106 000 €.

Ainsi, le Président du Parc a fait procéder au dépôt d'une pré-demande de subvention en mode dématérialisé le 19 avril 2022 sur la plateforme dédiée dont l'adresse est la suivante : https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/martinique

Considérant les circonstances particulières actuelles empêchant la transmission par voie électronique des dossiers de demande de subvention aux services instructeurs de la Collectivité Territoriale de Martinique et faisant suite à la proposition du service de la CTM susmentionné, le Président du Parc Naturel a fait procéder à la transmission matérielle de la demande (reçue le 8 juin 2023 par le service instructeur de la Collectivité Territoriale de Martinique).

La consultation du Conseil syndical n'ayant pas encore été réalisée pour cette opération, il est proposé aux membres du Conseil syndical :

- **D'approuver l'opération et d'adopter le plan de financement ;**
- **D'autoriser le Président du Parc Naturel à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.**

D'après ce que je sais, Monsieur le DGS me le confirme, le montant de cette opération serait pris en charge à hauteur de 100% par le FEDER.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

C'est bien cela.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN, *Rapporteur*

C'est une chose que l'on aurait dû prévoir bien avant, mais on propose au Conseil syndical aujourd'hui d'approuver cette opération, d'adopter le plan de financement et surtout d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération. Voilà Président.

M. le Président Félix ISMAIN

Merci. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.
Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Point suivant. Aliénation et Réforme de matériels.
Monsieur DELEPINE est-il là ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Il devrait être en visio. Il n'est pas là mais a donné procuration à Mr MONFORT.
S'il n'est pas en visio, je vais donc présenter le dossier.

Point supplémentaire. Réforme et Aliénation de certains matériels informatiques du PNRM

M. Ronald BRITHMER *présente ce rapport en lieu et place de Monsieur Désir de LEPINE, absent,*

Vu la délibération du Comité en date du 31 mai 2012 décidant que certains actifs inutilisables du fait de leur état ou devenus obsolètes sont sortis de l'inventaire et qu'il doit être procédé à leur destruction suivant les règles relatives à la protection de l'environnement.

Considérant qu'un certain nombre de matériels, informatiques, éditiques, téléphonie sont aujourd'hui hors d'usage, abîmés ou obsolètes.

Considérant qu'il y a lieu de recycler ou détruire ces matériels et équipements et de les enlever de l'inventaire du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer pour :

- **Réformer et supprimer de l'inventaire du Syndicat Mixte les matériels et équipements, dont la liste est jointe en annexe ;**
- **Donner mandat au Président pour procéder, dans la mesure du possible, au recyclage en le cédant par aliénation gratuite ou payante à une société agréée ou à une association caritative, ou dans le cas des matériels totalement hors d'usage, de procéder à la destruction en appliquant les procédures règlementaires ;**
- **Donner mandat au Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de la décision prise par le Comité.**

Derrière, vous avez toute la liste du matériel informatique obsolète qu'il faut sortir de l'inventaire. Je vous passe les détails, mais en tout cas, c'est du matériel informatique qui est déjà vieux et qui n'a plus de valeur.

M. le Président Félix ISMAIN

Des observations ? Pas d'observation.

Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Convention de médecine du travail avec le Centre de gestion. Je crois que c'est notre Secrétaire qui va nous présenter ce point.

4. Convention Médecine du Travail avec le Centre de gestion

Mme Karine SALIBER expose à l'assemblée,

Merci Président. L'objet de la question 4 est la convention d'adhésion 2023/2025 au service de Médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Martinique.

Considérant que le service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Martinique a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé de l'ensemble des agents titulaires et non-titulaires (stagiaires, contractuels, agents de droit privé), du fait de leur travail notamment en surveillant les conditions d'hygiène et de sécurité, les risques de contagion et l'état de santé des agents ; Les collectivités et établissement qui souhaitent y adhérer le font dans le cadre d'une convention ;

Considérant que la convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service « préventive » mis à disposition par le Centre de Gestion au profit des collectivités adhérentes, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale, notamment son article 3, consacré à la médecine de prévention ;

Considérant que le montant annuel dû par la collectivité au titre de l'adhésion au service de médecine préventive est calculé en multipliant le tarif forfaitaire fixé par le Conseil d'Administration du CDG MARTINIQUE par le nombre d'agents, soit 133 au 31/12/2022 (Les effectifs connus au 31 décembre de l'année N constituent la base de tarification pour l'année N+1) ;

Considérant que le tarif forfaitaire qui couvre l'ensemble des prestations présentées dans cette convention est fixé à 71,70 € par agent employé par la collectivité,

que les examens complémentaires seront facturés au Syndicat mixte du PNRM, le montant de l'adhésion sera payé sur présentation d'une facture du CDG MARTINIQUE ;

Considérant que la convention et ses annexes prendront effet à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer pour :

- **Approuver la convention d'adhésion 2023/2025 au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Martinique ;**
- **Donner mandat au Président de signer ladite convention, ses annexes et tout autre document nécessaire à sa mise en application dans les meilleurs délais.**

Vous avez, accompagné en annexe, la convention d'adhésion au service de Médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Martinique.

M. le Président Félix ISMAIN

Merci Karine (*SALIBER*). Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.
Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Question 5. Monsieur MONSTIN.

5. Versement partiel de la subvention pour la gestion des sites (convention AAPNRM)

M. Gérard MONSTIN expose à l'assemblée,

Bonsoir Président, bonsoir chers collègues. Subvention à l'association des Amis du Parc Naturel.

Le Parc naturel régional de Martinique est propriétaire de quatre ensembles immobiliers dénommés respectivement « le château DUBUC », « Le domaine d'Émeraude », « Le relais du Parc » et la « Maison de la mangrove ».

Dans chacun de ces ensembles, un bâtiment d'accueil permet leur exploitation aux fins d'une activité de billetterie, de buvettes et de boutiques.

Par convention d'occupation temporaire en date du 23 juillet 2012, le Parc Naturel a confié la gestion de la billetterie, de la buvette et de la boutique du Château DUBUC aux Amis du Parc.

Par la suite, un avenant à la convention du 23 juillet 2012 a été également signé afin d'étendre la gestion sur le Domaine d'Émeraude à compter du 1^{er} janvier 2013.

Lors du Bureau du 18 juillet 2013, le Parc Naturel a décidé d'étendre la convention d'occupation temporaire à la gestion du « Relais du Parc » à Saint-Pierre.

Par décision du Comité du 25 novembre 2015, le Parc Naturel, conformément à la convention initiale, a décidé de renouveler avec le bénéficiaire la convention d'occupation pour le château DUBUC, le Domaine d'Émeraude, le Relais du Parc à Saint-Pierre ainsi que la Maison de la mangrove aux Trois-Ilets.

Par ailleurs, dans le cadre de cette opération, le Parc Naturel par le biais d'une convention spécifique a mis à disposition du bénéficiaire un certain nombre d'agents nécessaires à l'exploitation de ces sites.

La convention d'exploitation a pour objet de définir et de fixer les modalités par lesquelles le Parc Naturel autorise le bénéficiaire à disposer des espaces déterminés et d'y exploiter une activité de billetterie, d'accueil, de buvettes et de boutiques sur l'ensemble des sites.

En contrepartie de la mise à disposition d'agents du Parc Naturel aux Amis du Parc et pour leur permettre d'assurer le paiement régulier des salaires, l'article 11 du chapitre 4 de la convention d'occupation temporaire prévoit l'octroi d'une subvention de 150 000€ qui sera versée en début d'année par le Parc Naturel au profit du bénéficiaire (Les Amis du Parc).

En conclusion, il est donc proposé aux membres du Comité de :

- **Mettre en application l'article 11 du chapitre 4 de la convention temporaire d'occupation signée entre le Parc Naturel et les Amis du Parc et ;**
- **Verser un acompte de 75 000 € sur la subvention de 150 000 €.**

Voilà Président.

M. le Président Félix ISMAIN

Merci mon ami. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.
Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Question n°6. Madame APOCALE.

6. Immatriculation « Atout France » validation sur garantie financière de 200 000 €

Mme Marie-Annick APOCALE expose à l'assemblée,

Immatriculation « Atout France » information et obtention garantie financière.

Le Parc Naturel Régional de Martinique, dans le cadre de ses activités d'animation (randonnées, balades en bateau, kayak, concerts...) propose au public des services touristiques au sens de l'article L.211-1 du nouveau Code du Tourisme (voir note explicative).

Pour avoir le droit d'exercer son activité, tout opérateur de voyages et/ou de séjours à l'obligation d'être immatriculé sur un registre unique géré par les services d'Atout France.

Cette démarche d'immatriculation a pour but de protéger le consommateur final.

L'immatriculation est une démarche déclarative auprès d'Atout France, l'agence de développement touristique de la France.

Pour être immatriculé, l'opérateur de voyages et/ou de séjours doit justifier d'une garantie financière et d'une assurance responsabilité civile professionnelle, conformément à l'article L. 211-18 du Code du Tourisme.

Le registre des opérateurs de voyages et séjours immatriculés est consultable sur le site d'Atout France.

On y retrouve majoritairement des agences de voyages, des tour-opérateurs, des agences réceptives. Les autres professionnels sont des gestionnaires d'hébergements, des associations ou organismes à but non lucratif, des organismes locaux du tourisme (offices de tourisme, comité départementaux ou régionaux du tourisme), des transporteurs, des unions ou fédérations d'associations.

En conclusion, il est donc proposé aux membres du Comité syndical de donner délégation au Président pour engager la mise en œuvre des formalités nécessaires à :

- **L'immatriculation à l'organisme « Atout France » ;**
- **L'obtention d'une garantie financière d'un montant de 200 000 €.**

M. le Président Félix ISMAIN

Merci Madame APOCALE.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune de Macouba*)

Président, Monsieur le Directeur, est-ce que je peux connaître le montant de la participation d'assurance de garantie ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Plusieurs choses. Déjà pour dire pourquoi on fait cela. Nous sommes, qu'on le veuille ou non, opérateur de tourisme parce que nous faisons des randonnées, un certain nombre d'activités liées à des produits touristiques. Il faut absolument règlementairement que nous soyons affiliés. On fait le nécessaire pour être affiliés. C'est la première chose.

La deuxième chose. On a un assureur pour lequel on a contracté récemment. Il faut vérifier que cet assureur permet à cet agrément-là, parce qu'il y a toute une liste d'assureurs qui sont agréés par Atout France. Est-ce que le nôtre permet à cet agrément-là ? Il faut que l'on vérifie.

Si c'est le cas, effectivement, par rapport au contrat d'assurance que l'on a, peut-être que ce sera plus avantageux pour nous puisqu'on a déjà un contrat qui couvre beaucoup de choses. Si ce n'est pas le cas, il faudra prendre une assurance auprès d'un organisme agréé. Mais là, je ne sais pas le prix. Ce sera certainement quelques milliers sinon quelques dizaines de milliers d'euros, mais je ne sais pas véritablement le coût. Toujours est-il que cela permettra de garantir un sinistre de l'ordre de 200 000 €. Mais je n'ai pas véritablement le coût. On fera jouer la concurrence.

M. le Président Félix ISMAIN

D'autres observations ? (*Il n'y en a pas*)
Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

(Arrivée de M. Jean MONFORT)

On continue. Je salue l'arrivée de mon ami, (*Jean*) MONFORT.
Je crois qu'il arrive à temps parce que la prochaine question c'est lui qui la présente.

Je reviens vers le Nord Caraïbe.

Mme Karine SALIBER (*Commune du Morne Vert*)

Vers la plus belle commune de l'île qui se trouve au cœur du bien UNESCO.

M. le Président Félix ISMAIN

Nous avons le droit de nous gonfler un peu.

[*Rires au sein de l'assemblée*]

7. Modification des plans de financement : ACI LINEA, ACI la FABRIK, ACI TARTENSON

Mme Karine SALIBER expose à l'assemblée,

Un certain nombre de plans de financements vous sont présentés ci-dessous en vue de leur modification afin de compléter les dossiers de demande de financements respectifs.

Il s'agit de :

- ACI LINEA : mise en place d'un corridor écologique
- ACI Valorisation du Fort Tartenson
- ACI la FABRIK : relance de la filière bois

• ACI LINEA : mise en place d'un corridor écologique

Le plan de financement précédent :

FONCTIONNEMENT

Partenaires	Nature	2023	2024	2025	TOTAL
ETAT / ASP	Aide aux postes	180 897,50 €	217 185,00 €	54 269,25 €	452 351,75 €
ETAT / FDI	Fonds Départemental d'insertion	10 500,00 €	- €	- €	10 500,00 €
ETAT/ Fonds Vert	FONDS VERT	191 179,50 €	158 158,33 €	24 000,00 €	373 337,83 €
ETAT/ OFB	Subvention de fonctionnement	52 000,00 €	41 274,00 €	25 118,89 €	118 392,89 €
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	60 800,00 €	60 800,00 €	- €	121 600,00 €
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	200 000,00 €	100 000,00 €	- €	300 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		695 377,00 €	577 417,33 €	103 388,14 €	1 376 182,47 €

INVESTISSEMENT

ORGANISME	NATURE	2023	2024	2025	TOTAL
FEDER	Subvention d'investissement	75 000,00 €	- €	- €	75 000,00 €
FONDS VERT	Subvention d'investissement	162 500,00 €	31 920,00 €	- €	194 420,00 €
PNRM	Autofinancement	0,00 €	7 980,00 €	- €	7 980,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		237 500,00 €	39 900,00 €	- €	277 400,00 €

Nouveau plan de financement :

ACI23LIN01 / A.C.I. "LINEA" : VALORISATION DE COUVERTURES ARBOREES ET CORRIDOR ECOLOGIQUE						
FONCTIONNEMENT						
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2023	2024	2025	TOTAL
			6 mois	12 mois	6 mois	24 mois
ETAT / ASP	6419	Aides aux postes	113 673,90 €	227 347,80 €	113 673,90 €	454 695,60 €
ETAT / Fonds Vert	74718	FONDS VERT	12 576,00 €	85 504,00 €	157 500,00 €	255 580,00 €
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement	60 800,00 €	60 800,00 €	- €	121 600,00 €
C.T.M./ FSE	74771	Subvention FSE	324 350,46 €	219 956,41 €	- €	544 306,87 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			511 400,36 €	593 608,21 €	271 173,90 €	1 376 182,47 €
INVESTISSEMENT						
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2023	2024	2025	TOTAL
FEDER	13172	Subvention d'investissement	0,00 €	- €	- €	- €
FONDS VERT	1311	Subvention d'investissement	104 460,00 €	89 960,00 €	- €	194 420,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			104 460,00 €	89 960,00 €	- €	194 420,00 €

- **ACI Valorisation du Fort Tartenson**

Le plan de financement précédent :

FONCTIONNEMENT					
Partenaires	Nature	2023	2024	2025	TOTAL
ETAT / ASP	Aide aux postes	90 449,00 €	286 560,00 €	191 040,00 €	568 049,00 €
ETAT / FDI	Fonds Départemental d'Insertion	10 500,00 €	- €	- €	10 500,00 €
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	77 000,00 €	69 000,00 €	69 000,00 €	215 000,00 €
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	222 000,00 €	286 152,65 €	84 479,58 €	592 632,23 €
Autre/ Etat	Aide de l'Etat	- €	45 183,25 €	42 558,40 €	87 741,65 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		399 949,00 €	686 895,90 €	387 077,98 €	1 473 922,88 €

INVESTISSEMENT					
ORGANISME	NATURE	2023	2024	2025	TOTAL
P.N.R.M.	Auto-financement (solde d'exécution)	60 300,00 €	30 000,00 €	- €	90 300,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		60 300,00 €	30 000,00 €	- €	90 300,00 €

Nouveau plan de financement :

FONCTIONNEMENT						
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2023	2024	2025	TOTAL
			4 mois	12 mois	12 mois	24 mois
ETAT / ASP	6419	Aides aux postes	- €	286 560,00 €	281 489,00 €	568 049,00 €
ETAT / FDI	74718	Fonds Départemental d'Insertion	- €	10 500,00 €	- €	10 500,00 €
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement	- €	107 500,00 €	107 500,00 €	215 000,00 €
C.T.M./ FSE	74771	Subvention FSE	- €	397 152,65 €	195 479,58 €	592 632,23 €
Autre/ Etat	74718	Aide de l'Etat	- €	45 183,25 €	42 558,40 €	87 741,65 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			- €	846 895,90 €	627 026,98 €	1 473 922,88 €
INVESTISSEMENT						
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2023	2024	2025	TOTAL
P.N.R.M.		Auto-financement (solde d'exécution)		60 150,00 €	30 150,00 €	90 300,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			0,00 €	60 150,00 €	30 150,00 €	90 300,00 €

- **ACI la FABRIK : relance de la filière bois**

Le plan de financement précédent :

FONCTIONNEMENT					
Partenaires	Nature	2023	2024	2025	TOTAL
ETAT / ASP	Aides aux postes	72 359,00 €	217 077,00 €	144 718,00 €	434 154,00 €
ETAT / FDI	Fonds Départemental d'Insertion	10 500,00 €	- €	- €	10 500,00 €
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	60 800,00 €	52 800,00 €	- €	113 600,00 €
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	119 621,48 €	285 968,95 €	208 402,76 €	613 993,19 €
O.F.B. / ETAT	Subvention de fonctionnement	55 720,84 €	80 700,97 €	36 000,00 €	172 421,81 €
ETAT/ Fonds Vert	FONDS VERT	- €	- €	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT		319 001,32 €	636 546,92 €	389 120,76 €	1 344 669,00 €

INVESTISSEMENT					
Partenaires	Nature	2023	2024	2025	TOTAL
C.T.M.	Subvention investissement	167 760,00 €	- €	- €	167 760,00 €
FEADER	Subvention investissement	671 040,00 €	- €	- €	671 040,00 €
PNRM	Autofinancement	0,00 €	23 400,00 €	- €	23 400,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		838 800,00 €	23 400,00 €	- €	862 200,00 €

Des échanges avec l'autorité de gestion depuis octobre 2023 révèlent la nécessité d'introduire deux types de dossiers distincts pour cette opération afin que l'un ou l'autre

des dossiers soit retenu par l'autorité de gestion : un dossier FEADER et un dossier FEDER.

Le premier relèverait de la mesure 8.6.1 du FEADER sur le PO 2014-2020.
Le second devrait faire l'objet d'un dépôt dans le cadre d'un pré-dossier.

Le taux maximal d'aide publique consenti est de 75%.

La répartition de l'aide publique se faisant comme suit :

- 15% CTM
- 85% FEADER

Il est à noter qu'une part d'autofinancement obligatoire PNRM de 25% est à prévoir pour ce type d'opération, sauf si la négociation d'une subvention spécifique de la CTM aboutie.

Le nouveau plan de financement se présenterait comme suit :

- Scénario 1

FONCTIONNEMENT

ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2023	2024	2025	2026	TOTAL
				12 mois	12 mois	10 mois	24 mois
ETAT / ASP	6419	Aides aux postes		217 077,00 €	144 718,00 €	72 359,00 €	434 154,00 €
ETAT / FDI	74718	Fonds Départemental d'Insertion		10 500,00 €			10 500,00 €
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement		60 800,00 €	52 800,00 €		113 600,00 €
C.T.M./ FSE	74771	Subvention FSE		119 621,48 €	285 968,95 €	208 402,76 €	613 993,19 €
O.F.B. / ETAT	74718	Subvention de fonctionnement		55 720,84 €	80 700,97 €	36 000,00 €	172 421,81 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			- €	463 719,32 €	564 187,92 €	316 761,76 €	1 344 669,00 €

INVESTISSEMENT

ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2023	2024	2025	TOTAL
PNRM		Autofinancement		228 067,00 €	- €	228 067,00 €
FEADER-CTM	13172	Subvention investissement		684 201,00 €	- €	684 201,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			0,00 €	912 268,00 €	- €	912 268,00 €

Le nouveau plan de financement :

- Scénario 2

FONCTIONNEMENT

ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2023	2024	2025	2026	TOTAL
				12 mois	12 mois	10 mois	24 mois
ETAT / ASP	6419	Aides aux postes		217 077,00 €	144 718,00 €	72 359,00 €	434 154,00 €
ETAT / FDI	74718	Fonds Départemental d'Insertion		10 500,00 €			10 500,00 €
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement		60 800,00 €	52 800,00 €		113 600,00 €
C.T.M./ FSE	74771	Subvention FSE		119 621,48 €	285 968,95 €	208 402,76 €	613 993,19 €
O.F.B. / ETAT	74718	Subvention de fonctionnement		55 720,84 €	80 700,97 €	36 000,00 €	172 421,81 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			- €	463 719,32 €	564 187,92 €	316 761,76 €	1 344 669,00 €

INVESTISSEMENT

ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2023	2024	2025	TOTAL
PNRM		Autofinancement		228 067,00 €	- €	228 067,00 €
FEDER-CTM	13172	Subvention investissement		684 201,00 €	- €	684 201,00 €
					- €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			0,00 €	912 268,00 €	- €	912 268,00 €

En conclusion, il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur les plans de financement présentés.

Voilà Président.

M. le Président Félix ISMAIN

Merci Karine (*SALIBER*). Des observations ?

Madame Annabelle AGUILERA (Conseillère aux Décideurs Locaux)

J'avais une question concernant la modification sur la mise en place d'un corridor écologique. Sur la partie investissement il était prévu un autofinancement à hauteur de 7 980 € qui disparaît sur le nouveau plan de financement. Est-ce qu'il y a eu une diminution du projet ou est-ce qu'il y a de l'autofinancement qui n'a pas été reporté sur le plan ?

M. le Président Félix ISMAIN

Madame BALUSTRE.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

C'est le FEDER qui a été annulé et il n'y a pas eu de report d'autofinancement.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

On a ajusté. C'était plus de 277 000 € d'investissements prévus initialement et on a diminué les dépenses parce qu'effectivement, dans la réalité, il y aura certainement moins de dépenses et c'est aussi une question de stratégie financière.

Président, si tu permets, j'ai quand même trois observations à faire sur ce sujet-là. La première, vous avez constaté qu'on avait prévu trois ACI cette année. On en fait qu'un. Les autres ont été reportés en 2024.

Pourquoi ? C'est aussi une question de prudence parce que vous savez que la nouvelle maquette du programme opérationnel n'est pas validée, que théoriquement, on va dire, les projets qui seront validés seront des projets qui répondront à des appels à projet lancés par le service instructeur, c'est-à-dire la CTM. Il n'est pas envisagé que des appels à projet sortent avant 2024. Cela veut dire que si on lance un projet actuellement et qu'il ne répond pas à l'appel à projet qui va être lancé, ce sont des risques.

On a pris ce risque-là sur un quand même déjà, puisqu'il y en a qui est l'ACI mise en place d'un corridor écologique qui a été lancé. On a déposé un pré-dossier de financement sur lequel on n'a toujours pas de réponse. On anticipe. J'espère, effectivement, que dans l'appel à projets qui va être lancé, on va rentrer dans le cadre ou alors que les projets qui ont déjà été lancés seront pris en compte. Mais il ne vaut mieux pas lancer les deux autres avant que les appels à projet ne sortent. C'est le premier point.

Le deuxième sur la Fabrik. On a des discussions depuis quelques mois avec le service instructeur. Ce projet « La Fabrik » entraine dans deux modes de financement : le FEDER ou le FEADER. Des fois, on nous oriente vers le FEADER et des fois vers le FEDER. Le FEDER, nouvelle maquette, n'est toujours pas sorti. Tandis que FEADER, il y a encore des fonds qui existent jusqu'en 2025 et on rentre bien dans une mesure. Je ne me rappelle plus laquelle, mais cela rentre tout à fait dans la mesure « Valeur économique des forêts » ou quelque chose comme cela. Cela rentre dedans.

Ce que l'on a fait, c'est que l'on propose deux scénarios : un scénario FEDER et un scénario FEADER. Et avec les discussions en cours avec la CTM, on verra en fonction de ce qui va se dégager, on proposera la délibération sur le FEDER ou sur le FEADER. Mais toujours est-il qu'on ne sait pas trop sur quelle ligne. Mais moi, je suis plus dans l'option où (*inaudible*) tu as le FEADER, tu as des dégagements d'office.

Troisième chose. Vous l'avez évoqué, les questions d'autofinancement c'est quelque chose on va dire de vital pour la suite de l'avenir du Parc. Théoriquement, quand on lance des projets d'investissement, on demande systématiquement au maître d'ouvrage de mettre un autofinancement qui est prévu entre 10% et 20%. Il se trouve que les Syndicats mixtes des Parcs peuvent s'exonérer de cela (Loi de Finances). C'est une chose.

Par contre, la maquette FEDER ne dit pas cela. C'est du financement européen. Cela veut dire que lorsqu'on dépose un dossier, il faut prévoir de l'autofinancement, même si au niveau national, les Syndicats mixtes sont exonérés. Il faut prévoir l'autofinancement.

Là dans le projet, on a mis une certaine somme en autofinancement pour la Fabrik. Mais imaginez le nombre de dossiers que l'on a. On ne va pas sortir toute la liste, mais on a pas mal de demandes de financement dans les opérations que nous faisons qui émargent aux fonds européens. Cela veut dire qu'il faudra dégager de l'autofinancement, de mémoire, de l'ordre d'un million d'euros.

C'est impossible de dégager, dans notre fonctionnement, un million d'euros d'autofinancement. C'est à tout casser 200 000 € ou 300 000 € que l'on pourra dégager d'autofinancement de fonctionnement pour mettre en investissement dans notre budget.

C'est pour cela que nous avons eu des discussions avec la CTM pour dire : « Dans le programme FEDER, vous prévoyez des financements CTM. Dans les programmes européens, il y a un financement Europe et un financement CTM ». Dans le dernier

dossier, on a mis effectivement « subvention investissement CTM ». C'est FEDER et CTM. Donc cela, on n'en parle pas.

On a des financements de la CTM venant du programme d'action. On nous dit qu'il ne faut pas prendre dans le programme d'action pour financer des projets FEDER. Si jamais, vous faites un dossier FEDER, vous n'émergez pas sur le programme d'action, donc ce n'est pas la peine.

Cela veut dire quoi ? En discutant avec la (*inaudible*) : « Si on veut dégager de l'autofinancement, il faut que vous nous subventionniez un troisième mode de subvention. Il y a la subvention, la dotation, mais il faut maintenant que vous mettiez une somme pour l'autofinancement du Parc sur ces opérations-là sinon on ne pourra pas les faire. Ce n'est pas possible, on ne peut pas dégager un autofinancement qui correspond au projet sur lequel on est ».

Je prends un exemple. Imaginons que nous soyons sur le projet « Aileron ». Aileron, de mémoire, on s'était arrêtés à peu près à 4 millions d'euros. Je pense que ce sera plus au final, mais disons 4 millions d'euros. S'il faut dégager dans notre budget, 20% de 4 millions d'euros, cela fait 800 000 €. C'est impossible. Je veux dire dans le fonctionnement du Parc dégager 800 000 € pour un projet, ce n'est pas possible.

Tout cela fait que si on a l'Aileron, Dubuc, l'Aquarium, Tartenson, OGS. En même temps, on aura un vrai problème pour faire ces opérations-là. Il faut absolument que la CTM comprenne cela et qu'on arrive à trouver une façon de fonctionner.

Je tenais quand même à dire cela pour que vous soyez au courant que c'est toujours sur le fil du rasoir les questions financières et tu es bien placé pour le savoir.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

C'est la question que j'allais poser. Tu as apporté la réponse. J'allais poser la question de l'autofinancement. J'ai vu que cela représente énormément d'autofinancement pour le Parc. Tu as répondu à ma question que j'allais poser.

[*Brouhaha*]

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Le problème c'est que l'on n'a pas de fiscalité.

M. le Président Félix ISMAIN

Il n'y a pas de recettes véritables. Ce qui nous amène à demander au Président de la CTM, une réunion importante avec ses services financiers. Bien sûr, on aura eu le temps de travailler avec Madame pour nous apporter certainement des éléments de négociation. Je crois qu'il nous faudra – je prends l'engagement – provoquer une réunion avec le PCE et ses services financiers.

C'est bien beau de dire que nous sommes à l'UNESCO. C'est bien beau de dire tout cela, mais il faut au moins que cela suive.

Je donne la parole à ceux qui la demande. Observations ?
Les mains étant baissées, je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)
Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Je disais que (*Jean*) MONFORT arrivait au bon moment. Je ne peux que te donner la parole pour la convention-cadre.

8. Convention-cadre de coopération scientifique avec le CIRAD

M. Jean MONFORT expose à l'assemblée,

Une convention-cadre, c'est une convention que nous avons déjà mise en place avec la Chambre d'agriculture. Pour des mesures spéciales, il y aura des conventions spécifiques par la suite.

La présente Convention-Cadre de Coopération Scientifique a été établie entre le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique (SMPNRM). Elle vise à renforcer la collaboration entre ces deux entités pour les cinq prochaines années, de 2023 à 2028.

Objectif de la Convention-Cadre

La Convention-Cadre prévoit une collaboration ouverte à toutes les activités de recherche liées aux missions respectives des deux parties. Les domaines de coopération incluent la réalisation de programmes de recherche expérimentale conjoints, le soutien à la mise en œuvre de projets de développement local ou agricole, les actions de formation, la diffusion d'informations scientifiques et techniques, la valorisation des résultats, le transfert de matériel scientifique et bien d'autres.

Formes de la Coopération

Chaque projet de recherche conjoint sera concrétisé par un contrat spécifique. Ces contrats préciseront les détails de chaque projet, tels que l'objet, la durée, le contenu scientifique, les moyens matériels et financiers, les responsabilités et tous les détails opérationnels des actions.

Confidentialité, Publication et Propriété Intellectuelle

La Convention-Cadre contient des dispositions strictes sur la confidentialité, la publication et la propriété intellectuelle. Les parties s'engagent à ne pas divulguer d'informations confidentielles appartenant à l'autre partie, à publier conjointement les résultats des recherches, et à respecter les droits de propriété intellectuelle, y compris la protection des résultats communs.

En conclusion, il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur la mise en place de cette convention-cadre de coopération entre le CIRAD et le Parc Naturel.

Je ne vais pas relire la convention dans les détails. Vous l'avez reçue.

M. le Président Félix ISMAIN

Des observations ? Pas d'observation.

Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Question n°9. J'ai tellement envie de dire le nouveau Maire de Trinité.

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Ne le dis pas, Président.

9. Convention-cadre Nord : Accompagnement à la mise en place d'un projet de valorisation de rivières

M. Christian PALIN *expose à l'assemblée,*

Je suis Christian PALIN, je vais présenter la convention d'accompagnement pour la valorisation des rivières dans le Nord de la Martinique.

Concernant cette convention d'accompagnement qui est proposée entre la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) et le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) afin de mettre en œuvre un projet de valorisation et d'entretien des rivières de la région Nord de la Martinique.

Cela se présente sous deux volets :

Volet I : Conception et suivi d'un Atelier-Chantier d'Insertion (ACI) pour la valorisation et l'entretien des berges de la rivière Lézarde, située dans la ville du Gros-Morne, Martinique.

Le PNRM élaborera un cahier des charges pour l'ACI décrivant les activités de production, la démarche d'insertion, le public cible, et estimera le budget global de l'opération. De plus, le PNRM assistera CAP Nord dans le suivi du déroulement de l'ACI.

Volet II : Conception et rédaction d'un projet de valorisation et d'entretien des rivières dans la région Nord de la Martinique.

Le PNRM accompagnera CAP Nord dans le suivi de la mission de diagnostic hydromorphologique et plan d'actions, confiée à un prestataire, et rédigera le plan d'actions ainsi que le projet de valorisation des rivières basés sur les résultats du diagnostic.

Concernant la durée de la Convention, elle est fixée à 24 mois à compter de la signature.

Concernant le pilotage et le suivi de l'action, un comité de pilotage composé de représentants de CAP Nord des villes concernées, mais aussi du Parc Naturel, DEAL, ONF, ODE et un comité technique seront mis en place pour superviser l'action.

La Participation financière de CAP Nord : une subvention à hauteur de 30 000 € sera attribuée par CAP Nord pour la réalisation du projet, sous réserve du respect des obligations contractuelles par le Parc Naturel Régional de la Martinique.

En conclusion, il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur la mise en place de cette convention de coopération entre l'EPCI CAP Nord et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique.

Voilà Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, la présentation du point 9. Il y a aussi un projet de convention que vous avez reçu en temps et en heure, dont je ne vais pas reprendre lecture puisque c'est un projet qui a été élaboré entre le Parc et CAP Nord.

Voilà Président, la présentation qu'il y avait lieu de faire.

M. le Président Félix ISMAIN

Et je ne peux que te remercier. Des observations ?

M. Sylvain THALMENSY (Commune du Lorrain)

J'ai une question, Président.

M. le Président Félix ISMAIN

Oui, (Sylvain) THALMENSY, vas-y.

M. Sylvain THALMENSY (Commune du Lorrain)

Bonjour à toutes et à tous. C'est un sujet qui m'interpelle énormément. J'ai lu et relu et j'ai plusieurs questions à poser concernant la question n°9. Concernant le porteur de projet, est-ce que c'est CAP Nord ou le Parc qui est à l'initiative de ce projet ? C'est la première question.

Ensuite la deuxième question. Dans le volet 1, j'ai bien lu « *conception et suivi d'un atelier d'insertion (ACI) pour la valorisation et l'entretien des berges de la Lézarde* ». C'est bien défini, c'est bien expliqué, on sait que c'est le Gros-Morne.

Par ailleurs, dans le volet 2, je lis « *conception et rédaction d'un projet de valorisation et d'entretien des berges* ». La question que je me pose concernant le volet 2 : comment les villes seront choisies parce que je sais que le Lorrain en fait partie et d'autres villes du Nord ? Comment les villes seront choisies, comme celle du Gros-Morne ? Est-ce que la ville du Gros-Morne c'est une ville-test et pour les autres villes, comment cela se passera ?

Et par ailleurs, dans le pilotage de l'action, il y aura un comité de pilotage composé de représentants de CAP Nord, des villes concernées. Comment ce comité de pilotage sera mis en place et à quel moment pour que l'on puisse comprendre le déroulement de ces actions ?

Mais ce qui m'intéresse le plus, c'est le volet 2 « *Conception et rédaction* ». C'est la subtilité entre « *conception et suivi* » et « *conception et rédaction* ».

Voilà Président et essayez de m'apporter quelques informations aux questions. Merci Président.

M. le Président Félix ISMAIN

Je te remercie et je me retournerai vers mon ami PALIN puisqu'au niveau de CAP Nord c'est lui qui s'occupe de tout ce qui est rivières, valorisation des rivières et je pense qu'il pourra t'apporter des éléments de compréhension.

M. Christian PALIN, Rapporteur

Oui, merci Président. Concernant la première question, c'est bien CAP Nord qui sollicite le Parc pour un accompagnement. CAP Nord a donc saisi par écrit Monsieur le Président du Parc pour faire cet accompagnement.

S'agissant des villes qui seront concernées parce que l'on parle bien des rivières. Il y a six villes qui sont concernées par cette opération, je dirais, d'envergure. Il s'agit du Gros-Morne, de la Trinité, du Robert, du Marigot, du Lorrain ainsi que de Grand-Rivière, pratiquement partout où nous avons des rivières dans le nord.

Après on va attaquer aussi vers le secteur Caraïbe, mais il faut savoir que c'est un chantier énorme qui est ouvert au niveau de CAP Nord. Et CAP Nord, compte tenu de la technicité, de l'ingénierie aussi qui existe au niveau du Parc, va se faire accompagner par le Syndicat Mixte.

Il faut savoir aussi qu'il y a d'autres institutions qui sont là, à savoir l'ODE, l'ONF, le Conservatoire du littoral. Ce sont autant d'institutions qui vont accompagner CAP Nord et le Parc dans cette démarche.

Il y aura un prestataire qui va nous accompagner, parce que souvent on fait appel à des bureaux d'études, qui pourra nous accompagner aussi dans certaines démarches, mais la rédaction du projet, cela va se faire en lien avec le Parc qui a aussi l'habitude de ce type d'opérations puisque le Parc a eu à mener des opérations comme celle-là dans le secteur Sud de la Martinique.

Concernant la participation des élus, on parle effectivement de COPIL. Quand il y a réunion à CAP Nord, pratiquement toutes les villes sont invitées quel que soit le choix de la rivière, donc le choix du territoire et de la commune. Nous avons déjà fait plusieurs réunions et tout le monde est invité à cette réunion.

Forcément, quand on va travailler sur la rivière du Lorrain, le Lorrain pourra être en nombre pour pouvoir échanger, partager et pouvoir mettre en place le cahier des charges ou de leurs clauses techniques pour pouvoir mener à bien ces chantiers.

Je ne sais pas si j'ai répondu totalement à tes questions. J'ai essayé de cibler tout ce que tu as eu comme interrogations. Voilà les réponses que je peux formuler en l'état actuel des choses.

M. le Président Félix ISMAIN

Merci. Je sais puisque je suis avec mon ami PALIN à CAP Nord, que c'est lui qui a la maîtrise justement de tout ce qui est rivières. Il a très bien mené une première opération concernant la rivière de Trinité, Galion. Les réponses qu'il t'a apportées, je ne sais pas si cela peut te convenir ?

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Oui, Président, il m'a rassuré énormément parce que j'avais un doute sur le détail que je disais (« conception et suivi » et « conception et rédaction »). C'est parfait, Monsieur PALIN. Merci bien, Président, aussi.

M. le Président Félix ISMAIN

D'autres observations ? Pas d'observation.
Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Question 10. Désignation de Représentant du Parc Naturel au Contrat Littoral.
Monsieur GABRIEL.

10. Représentant du PNRM au Contrat Littoral de CAP Nord

M. Émile GABRIEL expose à l'assemblée,

L'objet c'est la désignation de représentants au Comité du Contrat Littoral Nord. Le Contrat Littoral Nord, à l'instar des autres types de contrats de milieux, est un programme d'action volontaire et concerté entre partenaires et institutions avec engagement financier contractuel établi à partir d'un état des lieux du contexte environnemental en vue de répondre au retour du bon état écologique et chimique des eaux et des milieux aquatiques, instauré par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau de 2000.

Ce cadre réglementaire est décliné au niveau régional à l'échelle du bassin hydrographique de la Martinique à travers le SDAGE, c'est-à-dire le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau.

Ce contrat de milieux porté par la communauté d'agglomération CAP Nord concerne ainsi 18 communes du Nord de la Martinique et s'articule autour des axes suivants :

- *Préservation, restauration et valorisation des patrimoine naturels ;*
- *Adaptation du territoire face aux effets du changement climatique ;*
- *Mobilisation des acteurs et amélioration des connaissances des milieux littoraux.*

Une mission d'Assistance à Maitrise d'ouvrage est en cours afin d'élaborer, en concertation avec les partenaires, le plan d'action du Contrat Littoral Nord.

Afin de veiller au suivi de l'état d'avancement du contrat et de sa bonne exécution, un Comité a été créé par arrêté préfectoral n° R02-2023-05-11-00009 du 11 mai 2023.

Ce comité assure la promotion du Contrat Littoral Nord et valorise ses opérations. Il veille au respect des engagements financiers des partenaires et des maîtres d'ouvrage, ainsi que du calendrier, et préparera en fin de contrat le bilan du Contrat Littoral Nord.

Le Parc Naturel Régional de la Martinique est membre de ce Comité, au collège des représentants des instances administratives et établissements publics.

Par courrier du 28 août 2023 adressé au Président du PNRM, la Communauté d'agglomération CAP Nord Martinique a sollicité la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant du SM/PNRM, au Comité du Contrat Littoral Nord.

En conclusion, il est donc demandé aux membres du Comité de se prononcer sur la désignation d'un représentant et de son suppléant au Comité du Contrat Littoral Nord.

M. le Président Félix ISMAIN

J'ai pris l'attache de Max MICHALON puisqu'il est du Nord et cela se passe plutôt sur le Nord Atlantique, et il m'a donné son accord pour être le représentant du PNRM.

M. Max MICHALON (*Commune du Marigot*)

Oui, tout à fait, Président. Je suis candidat pour être le représentant du PNRM.

M. le Président Félix ISMAIN

Il faut un candidat suppléant. Et comme c'est le Nord Atlantique, que quelqu'un du Nord Atlantique lève le doigt.

M. Max MICHALON (*Commune du Marigot*)

Il y a 18 communes, il y aura des suppléants.

M. le Président Félix ISMAIN

Mon ami de Grand-Rivière.

M. Max MICHALON (*Commune du Marigot*)

Ok, collègue.

M. le Président Félix ISMAIN

(*Max*) MICHALON et (*Jean-Luc*) GUIZONNE.

M. Émile GABRIEL, *Rapporteur*

Je vais juste préciser à (*Max*) MICHALON et (*Jean-Luc*) GUIZONNE, que je suis au Contrat Littoral Sud et que les chantiers sont nombreux.

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Président, je confirme puisqu'on a eu l'occasion de participer à des visites conjointes puisque tu y étais et c'est un Contrat qui est fort intéressant et il est important que le Parc puisse s'impliquer totalement dans cette démarche. C'est un travail qui est mené aussi en collaboration avec deux universités et la prise en charge du technicien est financée aussi à 50% au niveau de CAP Nord. C'est pour dire qu'il y a une implication très forte parce qu'il y a un travail conséquent à faire sur le territoire Nord et ensuite pour passer vers le Sud.

M. le Président Félix ISMAIN

Travail que ne pourra plus faire le Maire de Trinité.

M. Max MICHALON (*Commune du Marigot*)

Très bien. Nous attendons la prochaine réunion.

M. Émile GABRIEL, *Rapporteur*

Il y a juste une chose qui est gênante de par ce que demande la Directive européenne cadre sur l'Eau de 2000, c'est que le retour au bon état économique et chimique de l'eau c'est pour 2027. Il y a comme une obligation que d'ici à 2027, que les masses d'eau de Martinique (rivières et mers) soient de bonne qualité.

Et au Contrat littoral Sud quand on regarde les problèmes d'assainissement non collectif, que les stations d'épuration ne sont pas en bon état, on se demande comment il sera possible de garder cet objectif de 2027.

M. le Président Félix ISMAIN

Il y a un gros travail.

M. Émile GABRIEL, Rapporteur

Oui, parce qu'entre ce que demande l'Europe et notre réalité, il y a quand même un décalage.

M. le Président Félix ISMAIN

L'Europe est dedans aussi ?

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

C'est eux qui demandent cela.

[Brouhaha]

M. le Président Félix ISMAIN

Mais je dois vous avouer que nous avons toujours des problèmes parce que pendant que j'étais Président du SCCNO à l'époque, qu'est-ce que l'on n'a pas eu comme problèmes ? J'ai même été traîné par les gendarmes parce qu'il y avait une station d'épuration qui ne fonctionnait pas bien. C'est pour vous dire que l'Europe est intransigeante.

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Il y a des pénalités.

M. le Président Félix ISMAIN

Cela étant, je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **M. Max MICHALON (titulaire) et M. Jean-Luc GUIZONNE (suppléant) sont désignés pour représenter le PNRM au Contrat Littoral de CAP Nord**

Question n°7. TI TAK POU YO.

(Christophe) SAINT-CYR, c'est toi qui présentes ?

Point supplémentaire. Convention avec l'association TI TAK POU YO

M. Christophe SAINT-CYR expose à l'assemblée,

Oui, c'est moi qui présente. Même si je suis à Sainte-Anne, mais je présente pour le Prêcheur. Il n'y a pas de souci, sé nou mèm.

En réalité, il y a déjà eu une convention. Je ne suis pas très au courant de cela. C'est une confirmation apparemment entre le Parc Naturel et l'association TI TAK POU YO.

Le Parc Naturel a vocation à protéger la nature et les éléments patrimoniaux et faire vivre la culture et valoriser le savoir-faire martiniquais. Bien entendu, c'est un acteur majeur, on ne va pas revenir sur cela puisque les choses continuent.

C'est entre le Parc Naturel et l'Association TI TAK POU YO qui est un acteur majeur du monde halieutique en Martinique et plus précisément sur la commune du Prêcheur. Elle joue un rôle technique et social important sur le territoire et cela permet de soutenir les actions environnementales et de contribuer notamment au fonctionnement et à la préservation de la Réserve naturelle Albert FALCO.

L'objet de la convention c'est que le Parc Naturel pour le compte de la CTM, assure la préservation et la valorisation du patrimoine naturel marin et son étroite collaboration avec les différents usagers de la mer.

L'objectif de cette convention, c'est que les marins-pêcheurs qui font partie des usagers concernés du site prennent part à la préservation de cette terre marine protégée sachant que ce sont eux qui valorisent, à mon avis, cet espace. C'est très important pour le développement économique notamment de l'Espace, mais aussi, à mon avis, au niveau de la Ville du Prêcheur.

Les modalités d'intervention et les modalités financières : dans le cadre de cette gestion évaluation de la Réserve naturelle, le PNRM et TI TAK POU YO vont établir un partenariat permettant aux marins-pêcheurs du Prêcheur de prendre part aux missions de gestion sous la responsabilité de l'équipe de gestion du Parc Naturel.

Le Parc Naturel s'engage à :

- Favoriser l'activité halieutique ;
- De tenir informés les marins-pêcheurs de toutes les évolutions et programmations des missions relatives à l'activité ;
- Collaborer étroitement avec les marins pêcheurs pour les missions de préservation, de nettoyage, de surveillance et de valorisation du milieu marin ;
- S'engager à faire mention de ce partenariat dans ses supports et événements de communication.

En contrepartie, les marins-pêcheurs du Prêcheur s'engagent à :

- Mettre tout en œuvre pour valoriser et protéger la Réserve Naturelle conformément aux préconisations du PNRM ;
- Tenir informé le PNRM de toute manifestation relative à l'activité maritime ;
- Collaborer étroitement avec le PNRM pour les missions de préservation, de nettoyage, de surveillance et de valorisation du milieu marin ;
- Travailler 26 demi-journées par an avec l'équipe de gestion en mettant à disposition du temps humain et leurs moyens nautiques ;

- *S'engager à faire mention de ce partenariat dans leurs supports et événements de communication.*

TI TAK POU YO fera le lien entre le Parc Naturel et les marins-pêcheurs pour la mise en œuvre de ce partenariat et indemniser directement les marins-pêcheurs concernés.

Pour ce partenariat, le Parc Naturel va verser un financement de SEPT MILLE EUROS (7 000 €) TTC à l'Association TI TAK POU YO à hauteur de 100% à la signature de la présente convention.

Le Parc Naturel se libèrera de la somme due au titre de la présente convention en faisant porter le montant de sa contribution financière au crédit du compte bancaire.

La durée de la convention est d'un an et prend effet à la date de la signature. La présente convention pourra être résiliée par chacune des parties au cas où l'une ou l'autre des parties ne respecterait pas les dispositions de cet accord ou en cas de litige, bien entendu, sur les interprétations ou l'exécution de la présente convention. En cas de désaccord persistant les parties conviennent de soumettre au tribunal administratif le règlement de tout litige qui se livrerait à l'exécution de l'interprétation. Je ne pense pas que cela arrivera jusque-là.

Il est demandé de valider cette convention.

Voilà Président. J'ai dit ce que je pouvais dire là-dessus.

M. le Président Félix ISMAIN

Je veux ajouter que TI TAK POU YO avec le Parc Naturel Régional, nous avons quand même travaillé en bonne symbiose et je crois même que les marins-pêcheurs avaient demandé qu'il y ait un jeune du Prêcheur qui soit embauché pour justement être là en permanence pour traiter les affaires de FALCO.

Il me semble que j'ai déjà signé la convention.

M. Christophe SAINT-CYR, Rapporteur

Président, je vais demander la mienne pour Sainte-Anne, à ce moment-là. Mais c'est très bien. C'est vraiment une bonne chose.

M. le Président Félix ISMAIN

Mais il n'y a pas de Réserve FALCO à Sainte-Anne.

M. Christophe SAINT-CYR, Rapporteur

Non, mais on a des sites magnifiques, qui seront protégés bientôt, comme vous le savez.

M. le Président Félix ISMAIN

Mon premier vice-Président est en train de négocier quelque chose pour toi.

M. Christophe SAINT-CYR, Rapporteur

Je le sais très bien. En tout cas, c'est une très bonne initiative et je souhaite que cela aille de l'avant.

M. le Président Félix ISMAIN

Merci. Mais je dois te dire qu'aujourd'hui, il n'y a aucun problème. La Réserve FALCO, cela fonctionne bien. Je n'ai pas le pied marin mais j'invite tous à y aller.

M. Christophe SAINT-CYR, Rapporteur

On aura le grand site, donc cela va aller. Cela va de pair. C'est bien.

M. le Président Félix ISMAIN

Le temps que l'on ait un bateau convenable pour y aller. Mais aujourd'hui ce sera à TI TAK POU YO de nous emmener sur le site.

M. Christophe SAINT-CYR, Rapporteur

Pas de problème. On va emmener ceux qui n'ont pas la mer, comme Ajoupa-Bouillon et compagnie. On va les emmener. Ils vont venir visiter. Il n'y a pas de soucis. Au plaisir.

M. le Président Félix ISMAIN

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.
Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

[Intervention hors micro - inaudible]

M. le Président Félix ISMAIN

Karine (*SALIBER*), je te répondrai en te disant que c'est vrai, je suis un homme de la mer, mais je n'ai pas le pied marin. Je suis monté sur un bateau avec le Directeur et j'étais tellement malade qu'on m'a débarqué au Lamentin alors qu'on faisait le tour des mangroves de Genipa, etc.

Nous passons aux grands projets. C'est Monsieur CYRILLE. J'ai une question avant de continuer : Prêcher ni piton ?

M. Charles CYRILLE (Commune du Prêcher)

Oui Président

M. le Président Félix ISMAIN

C'était pour te mettre à l'aise.

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

Mais il n'y a pas de souci, Président. Tu sais que l'une des portes d'entrée, c'est le DoME¹ de la Montagne Pelée qui se trouve à Grande Savane au Prêcheur. On est à l'aise. On est tous, je dirais comme Karine (*SALIBER*), ma voisine, assez chauvin de cette reconnaissance que nous avons et j'ai presque envie de dire « enfin » après tant de chemins parcourus.

11. Après la reconnaissance au Patrimoine mondial de l'UNESCO

M. Charles CYRILLE *expose à l'assemblée,*

Les volcans et forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du nord de la Martinique sont désormais le 50^{ème} Bien français inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et le 8^{ème} site naturel français inscrit au Patrimoine Mondial.

Par la convention cadre 2021-2026 signée entre la CTM, la DEAL et le PNRM, la CTM a délégué au Syndicat mixte du PNRM la coordination de la mise en œuvre du plan de gestion du Bien.

Le PNRM a pour mission notamment de :

- **Animer et coordonner l'équipe projet et le réseau d'acteurs** – je ne vais pas donner le détail à chaque fois ;
- **Organiser la gouvernance locale...**

M. le Président Félix ISMAIN

Je voudrais que tu reprennes, s'il te plaît.

M. Charles CYRILLE, *Rapporteur*

Le tout ?

M. le Président Félix ISMAIN

Pas de tout, mais « *Par la convention cadre 2021-2026...* ».

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

Par la convention cadre 2021-2026 signée entre la CTM, la DEAL et le PNRM, la CTM a délégué au Syndicat mixte du PNRM la coordination de la mise en œuvre du plan de gestion du Bien.

M. le Président Félix ISMAIN

Vous aurez compris que c'est nous, le PNRM qui avons toujours été à la tâche sur ce dossier.

¹ DoME : Domaine martiniquais d'expérimentation.

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

Mais nous sommes d'accord. Il n'y a pas de remise en cause de cet état de fait.

M. le Président Félix ISMAIN

Non, c'est pour que l'on puisse vraiment comprendre et entendre que le Parc Naturel régional a été la cheville ouvrière. Or, je n'ai pas eu l'impression que nous avons été mis en avant. J'ai eu cette impression.

Mme Karine SALIBER (*Commune du Morne-Vert*)

Président, c'est une lecture, parce que pour moi, l'ensemble des médias du monde entier ont parlé de cela et je pense qu'on a été vraiment médiatisés et c'est pour cela que je n'arrive pas encore à redescendre parce que je sais que la Martinique dans son ensemble est reconnue tant par les émissions qu'on continue à faire valoir, tant par les journalistes qui se battent pour venir sur notre île...

M. Jean-Claude VARACAVOUDIN (*Commune de Macouba*)

Karine (*SALIBER*), ce n'est pas ce qu'il dit.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Il n'a pas parlé de cela.

[*Brouhaha*]

M. le Président Félix ISMAIN

Ce qui m'a gêné c'est que le Parc Naturel Régional depuis 14 ans se bat pour mener à bien cette opération. Cette opération a eu son apogée. J'ai entendu toutes sortes d'observations et je n'ai pas été vraiment satisfait de la place qu'on a réservé au Parc Naturel Régional.

Mme Karine SALIBER (*Commune du Morne-Vert*)

D'accord. Excuse-moi.

M. le Président Félix ISMAIN

D'autant plus que bientôt il y aura quand même une grande fête pour fêter cela et ce sera encore le Parc Naturel Régional qui va initier.

[*Brouhaha*]

M. le Président Félix ISMAIN

Ce n'est pas la question d'être présent, mais c'est le Parc Naturel Régional qui a payé le voyage à Riyad. Je tenais à vous le dire. Tout moun pran'y pou kay yo é nou pa adan'y, n'est-ce pas, Monsieur le DG ?

Monsieur Jonathan TABAR (*Commune du Gros-Morne*)

Totalement d'accord avec Président.

M. Charles CYRILLE, Rapporteur

Vous ne voulez pas qu'on présente le rapport et après on va...

M. le Président Félix ISMAIN

Non, mais j'ai voulu sensibiliser tout le monde sur cela et qu'en tant que membre du Parc, vous puissiez vraiment être au fait des choses.

M. Jean-Luc GUIZONNE (Commune de Grand-Rivière)

Vous avez eu un ressenti, à mon avis, juste.

M. le Président Félix ISMAIN

D'accord. Parfait. Merci.

[Brouhaha]

M. le Président Félix ISMAIN

On continue. Excuse-moi de t'avoir dérangé.

M. Charles CYRILLE, Rapporteur

Non, tu ne m'as pas dérangé, Président, mais compte tenu de l'attachement que tu y apportes, je crois que je ne lirai pas seulement les grands titres, mais chaque élément qui mettra en avant toutes les missions autant le militantisme des élus, mais également tout le travail colossal qu'a effectué l'ensemble des salariés du Parc. Je crois que cela le mérite amplement puisque cette reconnaissance, comme tu le dis, n'a peut-être pas été assez signifiée tout au long des différentes présentations.

Le Parc Naturel Régional pour mission notamment de :

- **Animer et coordonner l'équipe projet et le réseau d'acteurs**

- Animer l'équipe projet ;
- Identifier et mobiliser les acteurs ;
- Coordonner et animer les réseaux des partenaires et acteurs pour la mise en œuvre du plan de gestion ;

- **Organiser la gouvernance locale**

Vous verrez dans les annexes que vous avez reçues, il y a le Plan de gouvernance. Vous pouvez le consulter.

- Construire avec les partenaires la programmation annuelle des rencontres des différentes instances de gouvernance ;
- Organiser à minima une fois par an et (co)-animer : une conférence territoriale, un comité de gestion et un comité de pilotage et rédiger leurs comptes-rendus ;
- Organiser à minima 2 fois par an et (co)-animer un conseil scientifique et un comité technique par zone (bien, zone tampon, cadre distant) et rédiger leurs comptes rendus ;
- Planifier, organiser et animer des groupes de travail thématiques ;
- Planifier, organiser et animer les ateliers territoriaux de concertation dans les

- communes et rédiger leurs comptes rendus ;*
- *Proposer les modalités de consultations des scientifiques au niveau local, national et international ;*
 - *Assurer le suivi annuel de la gouvernance (reporting des indicateurs).*
 - **Animer, planifier et assurer le suivi de la mise en œuvre des actions du plan de gestion**
 - *Construire avec les partenaires les feuilles de routes annuelles, calendriers, actions et budgets dédiés ;*
 - *Proposer la coordination, la priorisation et l'ajustement des actions en fonction des besoins ;*
 - *Mobiliser les fonds propres pour les actions portées en maîtrise d'ouvrage directe ;*
 - *Assurer le suivi annuel du plan de gestion (reporting des indicateurs).*
 - **Coordonner la mise en œuvre des actions du plan de gestion sur le bien et le cadre distant**
 - *Coordonner la mise en œuvre des actions en étroite collaboration avec les partenaires de la gestion, notamment l'ONF gestionnaire de 80% du bien et chef de file pour la mise en œuvre des actions dans le cœur de bien ; le PNRM étant chef de file dans la zone tampon ;*
 - *Appuyer les porteurs de projets dans l'élaboration de leurs cahiers des charges ;*
 - *Prospecter les dispositifs de financement européens, nationaux et locaux mobilisables ;*
 - *Poursuivre avec l'ONF la concertation des privés propriétaires des 20% du bien dans l'objectif final de renforcer les continuités écologiques dans ce périmètre ;*
 - *Assurer le suivi des transactions foncières sur le parcellaire foncier privé du bien ;*
 - *Assurer en lien avec les partenaires la mise en œuvre des actions prévues sur le cadre distant.*
 - **Mettre en œuvre les actions du plan de gestion sur la zone tampon du bien**
 - *Mettre en œuvre les actions d'animation, de préservation et de valorisation en étroite collaboration avec les partenaires, dans le cadre de sa charte.*
 - **Préserver et suivre la VUE**
 - *Collaborer avec la DEAL, après l'inscription, à la formalisation des rapports périodiques sur l'état de conservation du Bien.*
 - **Animer la démarche patrimoine mondial**
 - *Auprès des acteurs du territoire et des collectivités*
 - *Mettre en œuvre une stratégie de communication locale ciblée (administrés, élus, socioprofessionnels, scolaires...)* ;
 - *Mettre en œuvre une stratégie de communication internationale en partenariat avec le Comité Martiniquais du Tourisme ;*
 - *Mettre en ligne et animer un site internet dédié à l'inscription ;*
 - *Mettre en place un plan de mobilisation de la population ;*
 - *Mettre en place des séances de terrain pour faire connaître le Bien ;*

- *Mettre en place un plan de sensibilisation auprès des jeunes et des scolaires en lien avec le Rectorat et l'Éducation nationale ;*
- *Organiser des expositions thématiques.*

➤ *Auprès des partenaires scientifiques*

- *Animer au niveau régional, national et international les réseaux d'acteurs et de partenaires scientifiques concernés par le dossier ;*
- *Organiser avec l'équipe projet des colloques ou échanges entre scientifiques afin d'améliorer les connaissances ;*
- *Participer aux réseaux de gestionnaires de biens naturels ;*
- *Assurer une veille scientifique.*

L'équipe actuelle est composée de deux personnes :

- *La responsable de la mission UNESCO (Responsable des Grands Projets Nord Caraïbes)*
- *Une chargée de mission scientifique travaillant plus spécifiquement sur les axes 1 et 2.*

En annexe, vous verrez tout ce qu'il y a à l'intérieur.

Le budget 2023 prévoit le recrutement d'une troisième personne.

En conclusion, il est proposé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur le recrutement d'un chargé de mission UNESCO en charge de la concertation, de la mobilisation des acteurs, de l'animation et de la gestion de la gouvernance.

Voilà Président.

M. le Président Félix ISMAIN

Merci. Vous aurez compris que c'est maintenant que le travail commence. Et pourtant, nous avons été oubliés.

[Brouhaha]

M. Charles CYRILLE, Rapporteur

Président a dit très justement que c'est maintenant que le travail commence. Je le dis que c'est cela ma crainte en réalité, c'est de pouvoir le conserver. Hier j'ai emprunté la route de Deux-choux, il faut voir le massacre. Je pense que c'est le week-end que les gens font cela. Les gens viennent et jettent leurs déchets tout le long de la route. C'est dommage parce que là on est vraiment dedans, on est dans le cœur du Bien. C'est très désagréable.

M. le Président Félix ISMAIN

Madame la Responsable de la communication, je vois que vous étiez dans votre téléphone. Permettez-moi de vous interpeller parce qu'il semblerait qu'il y ait une clause de revoyure dans deux ans.

Mme Malika NESTORET (Responsable de la communication)

Il est demandé de travailler notamment sur les questions de géo-sites, d'apporter des précisions concernant la gouvernance également en 2025.

M. le Président Félix ISMAIN

Comme je le disais, c'est maintenant que le travail commence.

Y a-t-il des observations ? Je suppose qu'il y a des observations de l'autre côté.

(Sylvain) THALMENSY.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

J'ai écouté Président. Vous avez parlé que c'est maintenant que le travail commence. Effectivement, c'est une bonne chose, on est inscrit à l'UNESCO. Mais j'ai entendu le collègue CYRILLE qui disait « le travail commence maintenant ». Le Président l'a souligné « le travail commence maintenant ».

Il faut que l'on soit très attentifs sur la suite à donner concernant cette reconnaissance qu'on nous a donnée. Notre travail commence maintenant : pourquoi ? La Martinique est déjà reconnue à la suite de cette inscription sur le plan mondial, certes, mais il faut savoir que le retour que l'on aura concernant le tourisme, est-ce qu'on est déjà ou on sera à la hauteur parce qu'il faut savoir que le Morne-Rouge, Saint-Pierre, etc. Et j'ai déjà entendu certains amis que j'ai qui ont des agences immobilières qui me disent que le Nord Atlantique commence à prendre de l'ampleur parce qu'il y a beaucoup d'amis...

M. le Président Félix ISMAIN

Le Nord Atlantique, tu as dit ?

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Oui, je dis le Nord.

M. le Président Félix ISMAIN

Je préfère.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Merci Président de me rappeler à l'ordre.

Bien entendu, il faut qu'on se réveille. C'est bien beau d'avoir cette inscription, mais tous les agents, nous, les 34 communes, il faut que nous soyons les vecteurs de cette inscription à l'UNESCO.

Je prends un exemple simple. Récemment, à la suite de cette inscription, il y a un petit jeune qui vend au pied de la Montagne Pelée des objets (souvenirs) à l'effigie de la Montagne Pelée. C'est vrai qu'il a saisi l'opportunité. Mais je me pose la question suivante, Président ainsi que chers collègues. Est-ce que nous aurons toujours la main concernant ces étales, ces boutiques qui viendront s'installer ? C'est ma préoccupation.

Est-ce que ce petit jeune restera là pendant un, deux ou trois ans ? Est-ce qu'il ne sera pas avalé par d'autres structures ? C'est cela ma crainte. Voilà Président, c'est cette bouteille à la mer que j'ai lancée. Merci.

M. le Président Félix ISMAIN

Je dois t'avouer que je ne peux pas répondre à cette question. Nous sommes quand même responsables et nous devons travailler au mieux pour bénéficier, je ne dirais pas de cette manne, mais pour bénéficier de ce classement et faire savoir qu'à la Martinique véritablement nous pouvons faire de bonnes choses.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Excusez-moi, j'étais sorti. On est en train de gérer des questions on va dire, de trésorerie avec la CTM en ce moment et j'avais un appel. Mais on m'a raconté un peu l'interrogation de Monsieur THALMENSY. On s'en préoccupe et d'ailleurs, on a rendez-vous en début de semaine prochaine avec un avocat conseil pour voir comment on peut verrouiller tout cela, pour éviter que cela ne parte dans tous les sens et qu'on ne maîtrise plus déjà la reconnaissance et ce que l'on peut en faire.

L'idée c'est de voir avec un avocat spécialiste ce que l'on peut faire sur cette image, comment la cadrer et éviter que cela parte dans tous les sens, parce que je pense effectivement qu'il y aura certainement des opportunistes. On travaille sur cela.

[Intervention hors micro - inaudible]

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Président, je peux rajouter quelque chose avant que Monsieur PALIN ne prenne la parole ? Il y a une clause : la clause de deux ans. Il faut que l'on soit aussi vigilants parce que là on a une belle étiquette, mais un exemple, la note est de 19/20. Il ne faut pas que l'on descende à 15 parce que si on descend à 15, c'est qu'on a perdu quelques points et pour rattraper ces points... Il faut que l'on reste toujours à la note maximale pour que l'on puisse dire : « Le Parc a cette étiquette à l'UNESCO, mais ils sont et ils seront à la hauteur de la mission qu'on leur a confiée ». Voilà Président.

M. le Président Félix ISMAIN

Je crois que le Directeur vient de répondre à ta question. Il faut mettre tout en œuvre pour bien barder, pour que pendant deux ans, on puisse être encore plus forts parce que le Martiniquais est comme cela. Pli i ni konba, pli i enmen fè konba.

[Brouhaha]

M. le Président Félix ISMAIN

(Christian) PALIN, tu peux.

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Déjà merci pour cette présentation. Simplement j'ai vu qu'il y a une convention-cadre qui a été signée avec la CTM, la DEAL et le Parc. C'est la convention-cadre 2021-

2026 et je vois dans le plan de gestion, notamment l'axe 1 « préservation de la vue dans le Bien ».

J'ai vu plusieurs institutions, mais je n'ai pas vu par exemple, l'EPFL. Sachant qu'au niveau des biens, nous avons aussi, vous l'avez dit, beaucoup de forêts publiques, mais il y a aussi des forêts privées. Nous savons qui est propriétaire des forêts privées. La grande majorité des forêts privées, entre la montagne et les pitons, ces forêts appartiennent à deux personnes.

Je voudrais savoir si on va prendre l'attache de l'EPFL puisque probablement qu'il y aura un portage à faire pour le Parc ou la CTM. Est-ce que oui ou non, on va aussi prendre l'attache de l'EPFL que je n'ai pas vu dans la présentation des institutions ?

M. le Président Félix ISMAIN

Qui sont les propriétaires ?

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Le Directeur va nous répondre sur cela. Il y a deux grands propriétaires qui ont la plus grande partie des forêts privées, me semble-t-il.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Sur cela, je sais qu'il y a des négociations déjà en cours parce que je ne sais plus qui l'a évoqué, je crois que c'est (*Sylvain*) THALMENSY, dans deux ans, on doit se revoir. Il y a une clause de revoyure, c'est-à-dire qu'on nous a accordé la reconnaissance, mais dans deux ans on se revoit sur ces questions-là, notamment les questions de protection plus forte, étendue et embellie, mais également étendre les réserves de (*inaudible*) et également la procédure qui est en cours d'acquisition de ces forêts privées. Je sais que les négociations ont commencé pour l'acquisition de ces forêts privées.

Maintenant qui achète ? L'EPFL c'est un outil qui, on va dire, avance l'argent, mais au nom d'une entité. J'imagine que ce sera la Collectivité Territoriale qui devra acheter. Maintenant, est-ce que la Collectivité a les moyens d'acheter sans l'EPFL ? Je ne sais pas. On verra. Mais en tout cas, l'idée est de pouvoir acheter ces forêts privées.

M. le Président Félix ISMAIN

D'accord. Mais je ne comprends pas. Jis forè yo ni ki ta yo ?

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Oui, la plus grande partie.

[*Brouhaha*]

M. Charles CYRILLE, *Rapporteur*

Je voulais répondre en complément, au collègue THALMENSY. Dans la partie « animation », dans la démarche patrimoine mondial, on a dit qu'il y a soit des partenaires scientifiques, des acteurs du territoire et des collectivités. Il est prévu une stratégie de communication ciblée sur la partie des administrés également. Cela veut dire que l'on ira

sur le terrain pour pouvoir sensibiliser monsieur tout-le-monde dans la population. Ce n'est pas l'affaire du Parc Naturel Régional, c'est l'affaire de l'ensemble des administrés...

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

... de toutes les communes.

M. Charles CYRILLE, *Rapporteur*

Oui, bien sûr. Même s'il y a un certain nombre de communes qui sont beaucoup plus concernées par cela, mais c'est l'ensemble des communes de la Martinique qui seront sensibilisées dans la partie « animation ».

Dernièrement, il y a une journaliste qui m'a posé la question. Je lui ai dit : « Je crains davantage (*inaudible*) », parce que je le disais tout à l'heure à Ronald (*BRITHMER*) quand je suis sorti. Hier j'ai fait Deux-Choux, il y avait des lavabos, des WC, des carreaux, des restes de douche, du placo, que les gens ont déversé sur la route de Deux-Choux. C'est effrayant. Entre la croisée de Fonds-Saint-Denis et l'arrivée au Calvaire. C'est justement un calvaire. C'est effrayant de voir cela.

Lorsqu'on enlève un tas, tout de suite derrière, dès le lendemain, il y a quelqu'un qui vient et qui jette encore. Et là, malheureusement, c'est ce que je disais tout à l'heure, on est dans le cœur du Bien.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Récemment, le Président a écrit au PCE et au Président des deux communautés d'agglomération (Nord et Centre) qui sont concernées par le Bien, concernant cela. L'essentiel des touristes vont passer soit par la route de la Trace, soit par Deux-Choux. Qu'est-ce qu'ils vont voir ? Des déchets, des dépôts sauvages. Je veux dire que c'est contre-productif.

Il y a trois choses à faire : la première, c'est de faire savoir que l'on va sanctionner. Deuxième chose, ramasser tout de suite. Il ne faut pas laisser cela là, il faut une équipe qui ramasse le lendemain. Troisième chose, pourquoi on a cela ? Parce que sur les 18 déchetteries de la Martinique, il y en a quatre qui acceptent les déchets des entreprises. Qu'est-ce que les entreprises font quand ils vont au SMTVD et que les horaires d'ouverture ne sont pas adaptés. Qu'est-ce qu'ils font ? Ils trouvent un endroit où jeter. Ce sont quasiment des entreprises qui font cela. Il faut que les déchetteries acceptent leurs déchets, peut-être en payant, je ne sais pas ? il faut trouver une solution.

M. le Président Félix ISMAIN

Ils ne veulent pas payer.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Peu importe, mais en tout cas, cela nous coûte plus cher d'aller ramasser que de les laisser entrer gratuitement. Il y a quelque chose à faire.

Il y a trois choses : les sanctions, le ramassage très vite et offrir des perspectives aux entreprises.

M. Émile GABRIEL (*Commune du Marin*)

Ma question s'inquiétait de cela : savoir si nous allons continuer de communiquer sur notre inscription, sur ce que représente notre inscription et de quelle manière nous le ferions. Je le redis, mais quand je fais la route Saint-Maurice – Gros-Morne, j'ai dû m'arrêter pour écarter des déchets. A Saint-Maurice, c'est incroyable, les voitures ne passaient pas. Il s'agissait de WC, de restes de cuisine, etc. Il a fallu que je prenne la pelle et que j'écarte pour passer.

On voit bien qu'il y a un problème de citoyenneté. C'est peut-être le moment aussi d'éduquer les gens à l'environnement, etc. Comment allons-nous communiquer et est-ce que nous allons continuer ?

M. Charles CYRILLE, *Rapporteur*

Là où tu as vu cela, c'est pratiquement à la sortie. Tu es pratiquement sur la route de Vert Pré.

M. le Président Félix ISMAIN

D'autres observations ?

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Je peux prendre la parole, Président ?

M. le Président Félix ISMAIN

Vas-y.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Président, j'écoutais le collègue du Marin dire « verbalisez ». Mais vous savez récemment j'étais à une conférence à Fort-de-France avec Madame la Procureure concernant les déchets sauvages. C'est vrai, dans le nord, on est impactés. Mais c'est toute la Martinique.

Mais j'ai attiré l'attention de Madame la Procureure concernant la problématique que l'on a pour les VHU de verbaliser. Vous savez qu'il y a tellement de strates administratives pour que l'on puisse verbaliser un véhicule laissé à l'abandon (VHU). C'est vrai notre territoire est impacté par des déchets sauvages, mais on a les pieds et les mains liés concernant la verbalisation, l'administratif. C'est tout cela qui ne gêne pour travailler.

C'est vrai, j'ai déjà interpellé à plusieurs reprises. Mais vous savez, c'est une grosse machine l'administration. Il faut qu'on y avance, mais on avance à pas de tortue et je pense qu'un jour cela portera ses fruits. Voilà ce que j'avais à signaler. Président, je me tais. Merci. J'ai terminé.

M. le Président Félix ISMAIN

Je mets aux voix...

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Il y a deux demandes.

M. le Président Félix ISMAIN

Vas-y, (*Etienne*) JEAN-BAPTISTE.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds Saint-Denis*)

Je voulais faire une remarque. Vous avez parlé des incivilités, mais il y a un autre aspect encore plus grave, c'est l'état de notre route entre Deux-Choux et Fonds-Saint-Denis. Nous avons deux ponts complètement défoncés. On se dit « à quel moment, une voiture va s'effondrer ? ». On a un autre volet de risques d'effondrement.

Le PCE de la CTM est déjà passé. On nous fait des promesses dessus, mais il n'y a rien, pourtant on est un Bien. Les gens quand ils vont passer, c'est une véritable catastrophe.

Il faut aussi que la CTM qui a en charge la route, prenne ses responsabilités à ce niveau parce que si un jour quelqu'un passe et qu'il y a un effondrement de pont ou quelque chose comme cela, je crois que l'image sera (*inaudible*). C'est ce que je voulais faire remarquer.

Je crois que nous, de notre côté, on prendra notre bâton de pèlerin, en même temps, au niveau du Parc, que l'on puisse insister au niveau des instances de gestion du Bien pour qu'il y ait un certain nombre de dispositions qui soient prises. Merci.

M. le Président Félix ISMAIN

Je crois que le PCE est entièrement à bras-le-corps pour cette nomination à l'UNESCO et qu'il fera le nécessaire au niveau des routes de notre côté pour améliorer la situation. Mais ce n'est pas de notre compétence.

Quelqu'un d'autre... ?

Monsieur Éric JULTAT (*Commune de Schœlcher*)

Oui, je voulais prendre la parole.

M. le Président Félix ISMAIN

Vas-y, mon ami.

Monsieur Éric JULTAT (*Commune de Schœlcher*)

On a évoqué cette histoire de déchets, mais je pense qu'au niveau des déchèteries que l'on a, il faut les adapter à tous les déchets que l'on puisse accepter parce qu'il y a certains déchets, à part ceux des petits entrepreneurs que l'on ne reçoit pas, mais même pour tout ce qui est fauteuils, etc. ils ne prennent pas des fauteuils en entier, il faut les démonter. C'est certain que les particuliers ne vont pas démonter et ils vont mettre cela sur le bord de la route. On en voit du côté de la Trace des Jésuites, un peu partout sur la route de la Trace.

Il y a cet aspect : soit aménager les déchèteries de façon à ce qu'il y ait quelqu'un ou un service extérieur qui puisse faire ces opérations de façon à ce que l'on puisse accepter ces déchets et qu'on n'en trouve plus sur la route, avant de penser à verbaliser systématiquement parce que la personne ne va pas s'embêter à démonter le fauteuil ou le canapé et va mettre cela carrément sur le bord de la route à minuit et elle a fini avec cela.

Deuxièmement, je voulais parler d'autre chose, mais j'ai oublié. Cela me reviendra après.

M. le Président Félix ISMAIN

Je voudrais dire : à chacun ses compétences.

Monsieur Éric JULTAT (*Commune de Schœlcher*)

C'est certain.

M. le Président Félix ISMAIN

Ce n'est pas parce que nous avons l'UNESCO actuellement qu'il faut penser que nous, Parc...

Monsieur Éric JULTAT (*Commune de Schœlcher*)

Non, pas le Parc.

M. le Président Félix ISMAIN

Nous avons vu que le travail commence. Je crois qu'il faut que chacun, chaque organisme prenne à charge ses compétences et fasse au mieux parce que c'est la Martinique...

Monsieur Éric JULTAT (*Commune de Schœlcher*)

C'est la Martinique, mais je pense qu'il faut faire passer le message aussi que c'est la Martinique, ce n'est pas le Parc parce que tout le monde est content que l'on soit reconnu, mais après ? Il y a le message à faire passer aussi que c'est nous, cela dépend de nous. Il y a les droits et les devoirs. Il y a certaines choses à faire, à compléter. On veut bien profiter des retombées...

M. le Président Félix ISMAIN

C'est bien pour cela que je dis qu'actuellement le travail commence et il nous appartient à nous justement de faire passer le message au mieux pour que nous, Martiniquais, nous puissions dire que nous avons l'UNESCO. C'est à nous de faire le nécessaire.

Monsieur Éric JULTAT (*Commune de Schœlcher*)

Entièrement d'accord.

M. le Président Félix ISMAIN

D'autres observations ? Pas d'autre observation.
Je mets aux voix.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)
C'est une information.

M. le Président Félix ISMAIN
C'était juste une information ?

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)
Mais on embauche.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)
Oui, effectivement, il y a une embauche. On ne l'a pas dit.

M. le Président Félix ISMAIN
Oui, cela a été dit.
Je mets aux voix, mes amis.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)
Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Sur ce, je crois que nous sommes en questions diverses.
Est-ce qu'il y a des gens qui ont des choses à dire, à revendiquer ? Nous sommes tout ouï.

Questions diverses

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)
J'ai une question, Président. Maintenant que nous sommes reconnus, je trouverai intéressant que sur les différents sites, on pense à cela en termes d'investissement, que l'on ait des traducteurs qui soient là. Au moins deux ou trois langues différentes.

Que l'on puisse y penser parce que l'on disait que ce sera un élément important en termes de développement économique, mais je pense qu'en termes d'emplois également, c'est une reconnaissance qui va apporter un certain nombre d'emplois spécifiques.

Ronald (*BRITHMER*) disait tout à l'heure, qu'il y aurait de nouveaux métiers qui vont apparaître. Donc porter la réflexion sur ces créations d'emplois ... (interrompu)

M. le Président Félix ISMAIN
Mais c'est toi qui as lu le message.

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

Nous sommes d'accord, mais je dis, Président, à nous. J'ai bien dit « à nous », je n'ai pas dit « à vous ». Je suis parfaitement intégré.

[Brouhaha]

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

C'est important parce que je pense que non seulement les gens viendront parce qu'aujourd'hui on va avoir un boom sur cette partie-là. Cela veut dire que nous avons un certain nombre de sites que nous promotionnons sur l'intégralité de la Martinique. C'est pour cela que je dis que cela va certainement rejaillir de manière positive sur l'ensemble de nos sites. C'est pour cette raison que je pense que l'on a un potentiel énorme.

Karine (*SALIBER*) présentait cela dans le projet de la Fabrik à bois. Je crois qu'on tient un élément très important de développement pour nous et surtout une reconnaissance non seulement des montagnes, des pitons, des mornes, de tout ce que vous voulez, mais également de toute la richesse que nous avons à défendre ici parce que nos forêts et autres sont bien composées de...

M. le Président Félix ISMAIN

É sé moun la ki ni forè-a, ki ta yo la, sé sèpan-an osi ta yo andidan forè-a ?

[Brouhaha]

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

C'est une espèce protégée.

M. le Président Félix ISMAIN

Je crois que nous en avons terminé. Mon Directeur Général est en train de me dire : « le comité s'est déroulé très vite, Président ».

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

On peut mieux faire, mais cela convient.

[Rires au sein de l'assemblée]

M. le Président Félix ISMAIN

Je lève la séance, mes amis.
Bonne soirée à vous.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.
Il est 16 heures 30*

La Secrétaire de séance,
Karine SALIBER

Pour le Président et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Robert DOLYMBOS

Le Président,
Félix ISMAIN